Date de mise en ligne :28/10/2022

CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-2025

Pôle Haute Lande

Landes d'Armagnac SMDLA Syndicat Mixte de Développement des Landes d'Armagnac

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR HAUTE LANDE

PAYS MORCENAIS ça coule de source

Communauté de Communes Villeneuve de Marsan

Communauté de Communes Landes d'Armagnac

RÉGION Nouvelle-Aquitaine

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 28/10/2022
Retour Préfecture : 28/10/2022

La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par Monsieur Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine, ci-après dénommée **la Région**,

Et

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Haute Lande, représenté par Monsieur Dominique COUTIERE, son Président

et le Syndicat Mixte de Développement des Landes d'Armagnac (SMDLA), représenté par son Président Monsieur Philippe LATRY,

Et

Les EPCI composant le territoire de projet Haute Lande Armagnac :

- la communauté de communes Pays Morcenais, représentée par M. Jérôme BAYLAC DOMENGETROY, son Président,

- la communauté de communes Landes d'Armagnac, représentée par M. Philippe LATRY, son Président,

- la communauté de communes Pays de Villeneuve en Armagnac Landais, représentée par M. Jean-Yves ARRESTAT, son Président

- la communauté de communes Cœur Haute Lande, représentée par Monsieur Dominique COUTIERE, son Président,

Le PETR, le SMDLA et les EPCI ci-après dénommés **le Territoire**.

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 17 octobre 2022 approuvant la politique contractuelle 2023-2025 de la Nouvelle-Aquitaine et son cadre d'intervention ;

Vu la délibération du Pôle Haute Lande approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Haute Lande Armagnac et autorisant son président à le signer.

Vu la délibération du Syndicat Mixte de Développement des Landes d'Armagnac approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Haute Lande Armagnac et autorisant son président à le signer.

Vu la délibération de la Communauté de communes du Pays Morcenais en date du 21 septembre 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Haute Lande Armagnac et autorisant son Président à le signer ;

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 28/10/2022
Retour Préfecture : 28/10/2022

Vu la délibération de la Communauté de communes des Landes d'Armagnac en date du 21 septembre 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Haute Lande Armagnac et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de communes du Pays de Villeneuve en Armagnac Landais en date du 27 juillet 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Haute Lande Armagnac et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Cœur Haute Lande en date du 29 septembre 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Haute Lande Armagnac et autorisant son Président à le signer ;

--*-*-*-*-*-*-*-*

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 28/10/2022
Retour Préfecture : 28/10/2022

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

La Région Nouvelle-Aquitaine, avec sa politique contractuelle territoriale, entend renforcer les atouts des territoires qui la composent pour soutenir leur attractivité et la résilience de leur modèle de développement. Plus grande région de France, caractérisée par une économie dynamique comme par de forts contrastes territoriaux, la Région Nouvelle-Aquitaine, avec la contractualisation, mène une politique volontariste d'aménagement du territoire favorisant la cohésion et les liens urbain-rural.

La première génération de contrats de territoires, mobilisant les collectivités et les acteurs territoriaux dans la co-construction de stratégies territoriales avec la Région, a permis d'accompagner nombre de projets vecteurs de développement économique, d'emplois et de services de proximité dans les territoires.

Forte des orientations du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) et de la feuille de route Néo Terra, la Région Nouvelle-Aquitaine construit une action territoriale renouvelée facilitant la mise en place d'orientations stratégiques partagées pour répondre aux enjeux posés par les crises climatiques, environnementales, sanitaires et sociales, et accélérer les projets porteurs de transitions. Cette action s'appuie également sur le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), qui comporte des orientations territoriales dans une stratégie globale pour le développement économique.

Il s'agit désormais de poursuivre l'action régionale dans un référentiel stable, en s'appuyant sur les points forts qui ont marqué sa réussite : maillage territorial adapté, valorisation des atouts de tous les territoires, soutien renforcé aux territoires les plus vulnérables, visibilité de l'action régionale, tout en visant de nouvelles ambitions : appui à des modèles de développement plus résilients, soutien renforcé aux projets portés par les acteurs de la ruralité, et renforcement des coopérations territoriales.

Le dialogue territorial est construit autour du **Contrat de développement et de transitions** : centré sur une stratégie territoriale partagée issue des projets de territoire et des analyses fournies par la Région, il vise à l'accélération de projets de développement répondant à des enjeux de transition et d'attractivité pour la période 2023-2025. Pour les territoires les plus vulnérables sur le plan socio-économique, sa mise en œuvre est facilitée par le soutien régional à l'ingénierie, garant de l'émergence, la détection et l'accompagnement des projets innovants ou coopératifs s'inscrivant au mieux dans les orientations régionales.

Les Contrats de développement et de transitions sont articulés avec les fonds européens dont la Région est autorité de gestion, et avec les CPER et CPIER 2021-2027.

La Région met en place un accompagnement de proximité fondé sur un binôme conseiller régional référent de territoire – chargé de mission territoriale, appuyé par un chef de projet CADET pour les territoires en retournement économique. Ce réseau de proximité au sein de la DATAR mobilise l'ensemble des services experts de la Région pour offrir aux territoires des solutions adaptées à leurs enjeux, et utilise un cadre d'intervention dédié à des interventions sur-mesure ou visant à l'attractivité du territoire. Il anime le réseau des développeurs territoriaux à l'échelle régionale dans le but de renforcer leur expertise et la coopération, gages d'un développement structuré et cohérent.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 28/10/2022
Retour Préfecture : 28/10/2022

Article 1 : PRESENTATION DU TERRITOIRE DE CONTRACTUALISATION

1-1 Présentation du territoire de contractualisation

<u>Données générales :</u>
71 communes – 42 139 habitants
4 intercommunalités :

- communauté de communes du Pays Morcenais – 6 communes – vulnérabilité intermédiaire
- communauté de communes des Landes d'Armagnac - 27 communes – vulnérabilité intermédiaire
- communauté de communes du Pays de Villeneuve en Armagnac Landais - 12 communes – vulnérabilité faible
- communauté de communes Cœur Haute Lande - 26 communes – vulnérabilité intermédiaire

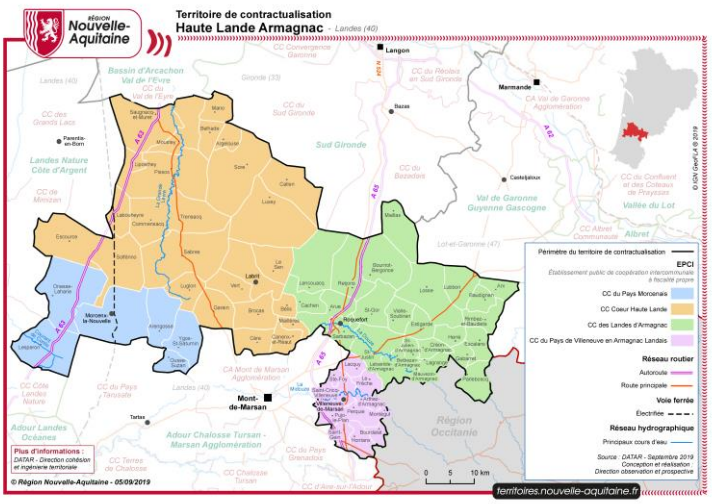

Le territoire Haute Lande Armagnac connaît une croissance démographique modérée (croissance de 0,40% entre 2013 et 2017). Ce phénomène s'explique par une dynamique migratoire positive. La part des 13-24 ans est plus faible que la moyenne de l'ensemble du territoire régional. En revanche, la part des personnes âgées de 60 ans et plus y est plus élevée. Les employés, les ouvriers et les actifs sans emploi représentent près de la moitié des plus de 15 ans. En y ajoutant les retraités, cette proportion monte à près de 80%. La composition des ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence confirme cette tendance avec un déficit de cadres, de professions intellectuelles supérieures et de professions intermédiaires par rapport aux moyennes régionales.
Le tissu économique du territoire Haute Lande Armagnac est marqué par un poids plus important de la sphère productive par rapport à la moyenne régionale. Le bois est le moteur de développement historique du territoire. Une dynamique de diversification a été enclenchée vers les activités suivantes : industrie agroalimentaire, chimie du bois, métallurgie, traitement des déchets, photovoltaïque. Toutefois, l'économie résidentielle reste le principal moteur de développement avec une part importante de transferts sociaux tels que les pensions de retraite.
Sur le plan de la structure économique, il est important de souligner la fragilité actuelle de la filière Armagnac qui est fortement exposée à l'export et qui pâtit du fort ralentissement des flux commerciaux internationaux lié à la crise sanitaire et à la guerre en Ukraine.
La démographie médicale représente un vecteur de vulnérabilité du territoire Haute Lande Armagnac. La crise sanitaire a mis en lumière la problématique du manque de soignants sur le territoire et a renforcé la nécessité de mener des actions visant à favoriser l'installation de nouveaux praticiens, notamment via le Contrat local de santé. La pénurie de médecins n'est cependant pas homogène sur l'ensemble du territoire et un point de vigilance s'exerce sur la partie sud-est.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
033-200053759-20221017-lmc10000220937 2-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 28/10/2022
Retour Préfecture : 28/10/2022

Les paysages et les réserves écologiques, à l'instar du site d'Arjuzanx, représentent un vecteur d'attractivité économique, résidentielle et touristique. Le potentiel de captation des revenus touristiques reste encore sous-développé. Ce segment d'activité n'a pas pu être pleinement exploité en raison de la crise sanitaire.
Un dernier point de vigilance concerne l'utilisation du foncier en raison de la forte pression foncière actuelle ainsi que de l'immobilisation de terres agricoles pour l'implantation de projets photovoltaïques.

Selon la grille de densité communale mise au point par l'INSEE, l'ensemble des communes du territoire de projet sont classées comme rurales.

1-2 Stratégie territoriale de développement

En s'appuyant sur une lecture partagée des enjeux, le Territoire et la Région s'accordent pour retenir la stratégie partagée suivante déclinée en axes stratégiques (l'annexe 1 « note d'enjeux » précise le cheminement qui amène le Territoire à construire une stratégie territoriale à partir des enjeux partagés avec la Région) :

- **AXE 1 : Développement du territoire de santé**

Les enjeux soulevés confirment la nécessité de poursuivre l'effort sur les services de proximité, notamment les services sanitaires et médico-sociaux. Les Rencontres Économiques Territoriales 2019, puis la mise en place d'une mission santé dès fin 2020 pour diagnostiquer l'organisation de l'offre de soin sur le territoire et construire une stratégie de santé partagée, ont été, à cet effet, riches d'enseignements et porteuses de défis à relever pour le territoire Haute Lande Armagnac.

Différents enjeux pour le territoire ont ainsi été identifiés tels que le développement des Maisons de Santé Pluri-professionnelles (MSP) et l'accompagnement à l'émergence de nouveaux modes d'exercices coordonnés telles que les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS).

D'autres enjeux ont été soulevés sur la formation, le recrutement et le maintien dans l'emploi des salariés, notamment dans le secteur du médico-social et en lien avec la feuille de route régionale sur ces questions.

Trois sous-axes sont proposés pour accompagner cet axe stratégique :

- Sous-axe 1.1 : Densifier l'offre de soins
- Sous-axe 1.2 : Accompagner les professionnels de santé
- Sous-axe 1.3 : Prévenir les fragilités et inclure les publics fragiles

Des indicateurs de suivi ont été sélectionnés afin de pouvoir dresser un bilan des actions menées dans le cadre de cet axe stratégique :

- Localisation et nombre d'équipements santé
- Nombre de logements dédiés aux professionnels de santé
- Nombre de maintien ou d'installation de professionnels de santé
- Solutions identifiées pour développer l'emploi dans le secteur médico-social
- Nombres d'actions de prévention

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 28/10/2022
Retour Préfecture : 28/10/2022

AXE 2 : Multiplication et diversification de l'offre d'habitat du territoire

Le territoire s'est donné une ambition sur la qualité du cadre de vie, la vitalité des bourgs et la lutte contre la vacance résidentielle et commerciale. Ainsi, une ingénierie spécifique a été mobilisée depuis 2021 pour accompagner les initiatives des communes du territoire en ce sens. Le travail de terrain a confirmé l'habitat et l'offre en logements comme chantier à investir, tant sur le besoin que sur l'accompagnement à l'émergence de solutions nouvelles.
D'autant que des besoins nouveaux et spécifiques se font jour, par exemple sur l'accueil des saisonniers agricoles. Sans solution adaptée à ces profils de travailleurs, ce sont les recrutements qui se complexifient pour les employeurs. Et cet état de fait vaut pour toutes les prises de poste potentielles et pour toutes les typologies de contrats.
A l'inverse, la généralisation du télétravail et la décorrélation entre le lieu de vie et le lieu d'exercice professionnel pourraient permettre à certains de rester sur le territoire tout en travaillant dans les centralités en périphérie.
Enfin, le maintien à domicile des aînés suppose de veiller à l'adaptation des logements, tout comme l'accueil de personnes en situation de handicap. Ce point amène également à mener des réflexions sur la question de l'habitat intergénérationnel qui fait partie des préoccupations de la Région en matière de logement.

Trois sous-axes sont proposés pour accompagner cet axe stratégique :

- Sous-axe 2.1 : Renforcer la rénovation thermique des logements sociaux
- Sous-axe 2.2 : Expérimenter de nouvelles formes d'habiter/d'hospitalité
- Sous-axe 2.3 : Soutenir l'hébergement touristique

Des indicateurs de suivi ont été sélectionnés afin de pouvoir dresser un bilan des actions menées dans le cadre de cet axe stratégique :

- Nombre de logements sociaux réhabilités ou créés
- Nombre d'hébergements touristiques réhabilités ou créés
- Nombre de nouveaux projets inscrits au contrat

AXE 3 : Vitalisation d'une économie locale durable

Le territoire Haute Lande Armagnac s'est attaché, ces dernières années à développer les services publics et marchands à la population. Il faut aujourd'hui poursuivre en ce sens afin d'assurer un maillage fin et une relative équité territoriale dans l'offre faite aux habitants.
De manière complémentaire, il importe de structurer l'offre touristique en s'appuyant sur les ressources naturelles, patrimoniales et culturelles de la Haute Lande et des Landes d'Armagnac. La vocation touristique du territoire s'est réellement forgée avec la création du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne.
Depuis une vingtaine d'années, les efforts de la collectivité ont été relayés par des initiatives privées notamment en matière d'hébergements touristiques et de loisirs de pleine nature. Ces initiatives expriment aujourd'hui un positionnement affirmé en écotourisme avec des projets de structures d'accueil éco-conçues souhaitant valoriser les

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 28/10/2022
Retour Préfecture : 28/10/2022

ressources locales pour créer des offres innovantes. Cette dynamique tire vers le haut une offre plus ancienne de gîtes forestiers et de bases de loisirs en cours de restructuration. Pour autant, le tourisme n'est pas encore assez contributeur au dynamisme économique local.
Dans la même veine, certaines filières de qualité et au rayonnement national ont besoin d'être renforcées et structurées à l'instar de la filière Armagnac en en partenariat avec l'inter-profession (BNIA).

Trois sous-axes sont proposés pour accompagner cet axe stratégique :

- Sous-axe 3.1 : Créer ou moderniser les services publics et marchands du territoire
- Sous-axe 3.2 : Structurer l'offre touristique, culturelle et patrimoniale
- Sous-axe 3.3 : Accompagner les dynamiques innovantes et collectives du territoire

Des indicateurs de suivi ont été sélectionnés afin de pouvoir dresser un bilan des actions menées dans le cadre de cet axe stratégique :

- Nombre de services créés
- Nombre de lits marchands
- Nombre de km voies vertes

AXE 4 : Appui à l'émergence d'emplois locaux et de mobilités durables

La question de la mobilité représente un défi pour le territoire Haute Lande Armagnac en raison de son étendue qui représente un tiers du département des Landes et de la faible densité de population. Qu'il s'agisse des trajets du quotidien, de l'accès aux services et aux commerces, des flux pendulaires entre domicile et travail ou des déplacements de loisirs et d'agrément, la question de la mobilité se révèle en effet cruciale, en l'absence de solution régulière de transport collectif. Il en découle une très forte dépendance à la voiture individuelle, fortement émettrice de gaz à effet de serre et coûteuse en dépense énergétique. Il en ressort également un trafic routier dense, parfois nuisible à la qualité de vie et à la sécurité des bourgs traversés.

Afin de répondre à ces défis, deux niveaux de solutions peuvent être apportés. Le premier concerne la corrélation entre le lieu de vie et le lieu de travail. Il s'agit de donner à voir les opportunités d'emplois locaux pour les habitants, mais aussi d'implanter de nouveaux lieux décentralisés permettant le télétravail et l'émulation entrepreneuriale.
Le second porte sur la transition à accompagner pour réduire l'autosolisme au profit de solutions de mobilité durable (transports à la demande, implantation de bornes électriques).

La physionomie du territoire qui s'étend sur un tiers du département des Landes, la très faible densité de population et la très grande diffusion, renvoient systématiquement les habitants de la Haute Lande Armagnac au défi de la mobilité. Qu'il s'agisse des trajets du quotidien, de l'accès aux services et aux commerces, des flux pendulaires entre domicile et travail ou des déplacements de loisirs et d'agrément, la question de la mobilité se révèle en effet cruciale, en l'absence de solution régulière de transport collectif. Il en découle une très forte dépendance à la voiture individuelle, fortement émettrice de gaz à effet de serre et coûteuse en dépense énergétique. Il en ressort également un trafic routier dense, parfois nuisible à la qualité de vie et à la sécurité des bourgs traversés. Pour autant, l'immobilisme et le repli n'est pas une voie envisageable pour ce territoire, mais il convient de s'assurer qu'ils perdurent, pour autant que les mobilités mutent vers des solutions plus durables.
Il faut envisager une réponse à deux niveaux.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 28/10/2022
Retour Préfecture : 28/10/2022

La première vise le développement de solutions alternatives à la mobilité : il s'agit de donner à voir les opportunités d'emplois locaux pour les habitants, mais aussi d'implanter de nouveaux lieux décentralisés permettant le télétravail et l'émulation entrepreneuriale. La seconde entend substituer à la voiture individuelle une mobilité durable et plus économe énergétiquement, en droite ligne de jalons déjà posés sur le territoire : transports à la demande, implantation de bornes électrique, etc.
Une partie des réponses sera à trouver à travers l'élaboration du Contrat Opérationnel de Mobilité pour le territoire Haute Lande Armagnac.

Trois sous-axes sont proposés pour accompagner cet axe stratégique :

- Sous-axe 4.1 : Coordonner et appuyer les initiatives territoriales sur l'orientation et l'emploi
- Sous-axe 4.2 : Qualifier l'offre destinée aux acteurs économiques
- Sous-axe 4.3 : Adapter et promouvoir une nouvelle mobilité pour le territoire

Des indicateurs de suivi ont été sélectionnés afin de pouvoir dresser un bilan des actions menées dans le cadre de cet axe stratégique :

- Nombres de services/équipements créés pour les acteurs économiques
- Nombre d'initiatives dédiées à l'orientation et l'emploi
- Nombre d'initiatives dédiées à la mobilité

Dans le cadre des contrats de territoire et de ses compétences, la Région entend soutenir les projets issus des ruralités permettant de renforcer les dynamiques de développement, de transition et d'innovation en milieu rural. Les thématiques comme l'accès aux services essentiels, l'agriculture, la transition écologique et énergétique, la santé, l'éducation, l'emploi et l'activité économique, les mobilités, le logement, méritent un investissement collectif dans lequel la Région se doit d'être présente. Ces projets construits dans une logique de pertinence de réponse aux besoins et dans une cohérence d'action territoriale bénéficieront d'un soutien régional dans le cadre du contrat de territoire.

Le Territoire comportant 100% de communes rurales correspondant aux communes peu denses et très peu denses selon la nouvelle définition INSEE / Eurostat (annexe 3), le Territoire et la Région s'accordent sur le fait que 100% des projets du plan d'actions pluriannuels répondent à l'objectif régional en matière de ruralité.

Article 2 : OBJET DU CONTRAT

Le présent **Contrat de développement et de transitions du territoire Haute Lande Armagnac** a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et le Syndicat ainsi que les EPCI le composant, en vue notamment de la mise en œuvre du **plan d'actions pluriannuel** (annexe 2) que le territoire de projet souhaite mettre en œuvre sur la période de contractualisation avec l'appui de la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'appui régional concerne :

- le **programme d'actions pluriannuel du territoire**, relevant des domaines de compétences régionales (annexe 2) ;

- l'**ingénierie du territoire**. La mobilisation d'une ingénierie performante, coordonnée entre les initiatives des collectivités et de l'Etat, est indispensable pour favoriser le développement des territoires. L'enjeu est de recréer, sur les territoires

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 28/10/2022
Retour Préfecture : 28/10/2022

fragiles, de la valeur ajoutée par le développement de l'innovation, des compétences et de l'entrepreneuriat.

Le présent contrat constitue le cadre de mise en cohérence, sur le territoire de projet, des politiques sectorielles de la Région. A ce titre, il tient compte des actions contractualisées dans le cadre des différentes stratégies sectorielles de la Région ainsi que **des actions conduites par la Région dans ses domaines de compétences comme l'éducation, la mobilité, la formation professionnelle, et de la feuille de route Néo Terra en matière d'aménagement équilibré et durable des territoires** sur le territoire Haute Lande Armagnac et qui ont impact direct sur son développement.

Le présent document et ses annexes constituent les pièces contractuelles.

Article 3 : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2023. Il pourra cependant être reconduit pour l'année 2026.
L'année 2026 sera consacrée à la préparation d'un nouveau contrat de territoire.

Les opérations du territoire retenues dans le plan d'actions pluriannuel du contrat (annexe 2) devront faire l'objet d'un engagement financier de la Région avant la fin du contrat et d'un début d'exécution, au plus tard, dans l'année qui suit la décision d'intervention.

Article 4 : GOUVERNANCE DU CONTRAT

Le pilotage du présent contrat est assuré par un comité co-animé par la Région (le Président ou son représentant) et le territoire de projet. Ce comité est mis en place dès la signature du contrat et se réunit au moins une fois par an, et en tant que de besoin selon les demandes de l'une ou l'autre des parties. Le comité de pilotage est élargi à des acteurs clés du territoire, en lien avec les enjeux définis.

L'enjeu est d'instaurer un dialogue permanent entre le territoire, ses acteurs et la collectivité régionale pour, en particulier, conduire des revues de projets, assurer le suivi et l'évaluation relative à l'exécution du programme, veiller à la cohérence des diverses contractualisations qui peuvent concerner le territoire de projet afin de mieux les articuler, ce qui pourra amener à élargir sa composition.

Pour ce qui relève des co-financements, la recherche d'une convergence dans le calendrier de décision des autres financeurs sera proposée.

Article 5 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTIONS

Le plan d'actions pluriannuel du territoire présenté en annexe fera l'objet d'une actualisation par le Comité de pilotage pour traduire l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie territoriale.

Toute action financée relevant de la stratégie territoriale sera inscrite dans le plan d'actions pluriannuel qui sera complété et amendé au fur et à mesure de la mise en œuvre de la stratégie territoriale. Les comités de pilotage de suivi valideront l'inscription de nouveaux projets au plan d'actions pluriannuel, ainsi que l'éventuel retrait ou

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 28/10/2022
Retour Préfecture : 28/10/2022

modification de projets déjà inscrits. A l'issue de chaque comité de pilotage, le plan d'actions pluriannuel sera ainsi actualisé.

Pour chaque action, il appartiendra au maître d'ouvrage concerné d'adresser un dossier de demande de subvention aux services concernés de la Région.

Les décisions de financement des actions retenues seront prises, après instruction par les services régionaux, par la Commission permanente de la Région Nouvelle-Aquitaine, conformément aux procédures et règlements d'intervention sectoriels en vigueur et sous réserve des disponibilités financières.

Article 6 : ARTICULATION AVEC LE CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE

Dans un objectif de cohérence et de proximité avec les territoires, la Région a défini le périmètre du Contrat de développement et de transitions comme étant celui du Contrat opérationnel de mobilité (COM). Celui-ci pourra être élaboré, sous le pilotage de la Région, à compter de 2023 en partenariat avec le Territoire, Nouvelle-Aquitaine Mobilités et les autres acteurs prévus par le Code des Transports.

Le Contrat de développement et de transitions pourra prévoir des orientations stratégiques répondant à des enjeux en matière de mobilités, et identifier dans son plan d'actions des projets relevant de la mise en œuvre de la stratégie.

Le cas échant, le Contrat opérationnel de mobilité sera constitué d'un diagnostic dédié, prévoira les réponses locales aux enjeux de mobilités ressortant du Contrat de développement et de transitions, et permettra de définir, pour les EPCI éligibles (i.e. qui ne sont pas autorités organisatrices de la mobilité), les modalités de mise en œuvre de services de mobilité locale telles que prévues par la délibération 2020.2291.SP du Conseil régional.

Article 6 bis : ARTICULATION AVEC LE CPER ET POLITIQUES PUBLIQUES

Les projets inscrits au CPER volet Cohésion territoriale, s'ils sont fléchés sur des fonds Région, s'ils se déroulent dans la temporalité 2023-2025, et s'ils s'inscrivent dans la stratégie territoriale partagée, seront intégrés au contrat de développement et de transitions et suivis à ce titre.

Le Contrat de développement et de transitions pourra être amené à évoluer en lien avec la dynamique d'évolution des politiques publiques.

Article 7 : COMMUNICATION

Le Territoire de projet et les bénéficiaires s'engagent à assurer la publicité de la participation financière régionale pour chacune des opérations soutenues au titre de la mise en œuvre du contrat.

Les modalités de communication seront définies pour chaque opération dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

Le Territoire de projet s'engage également à informer régulièrement les habitants de leur territoire via leurs supports d'informations (bulletins, site internet, réseaux sociaux...) des grands projets et des principales actions de la Région (TER, Très haut débit, festivals...) dont les informations seront fournies par la Région.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 28/10/2022
Retour Préfecture : 28/10/2022

Enfin, les actions de marketing territorial soutenues par la Région devront s'inscrire en cohérence avec la communication régionale et associer les services concernés.

Article 8 : EVALUATION ET BILAN DU CONTRAT

Des modalités de suivi et d'évaluation sont co-construites par le Territoire et la Région afin de pouvoir mesurer l'efficacité des actions conduites. Des références qualitatives et quantitatives sont ainsi définies dans la note d'enjeux ; elles étayent les orientations de la stratégie territoriale.

Sur cette base, il sera conduit un bilan final, tant qualitatif que quantitatif, en 2026 pour la période 2023-2025. L'ensemble alimentera les évaluations au niveau régional et participera du processus d'amélioration des politiques publiques.

Le travail afférent à ce bilan sera à la charge des services de la Région pour les actions conduites directement par la collectivité au bénéfice du Territoire, et au Territoire de projet pour les opérations conduites par des maîtres d'ouvrages locaux.

Article 9 : MODIFICATION DU CONTRAT

Dans l'hypothèse où des changements seraient apportés au statut juridique des signataires de la présente convention, la nouvelle entité juridique sera substituée de plein droit à l'ancienne structure signataire. Les cocontractants sont informés de la substitution de personne morale par la nouvelle entité juridique.

Article 10 : RESILIATION ET LITIGES

En cas de non respect par l'une des parties des termes du présent contrat, celui-ci peut être résilié par la partie la plus diligente, à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi par cette dernière à la partie défaillante, d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé réception valant mise en demeure.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de l'envoi par la partie la plus diligente des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Bordeaux de l'objet de leurs litiges.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 28/10/2022
Retour Préfecture : 28/10/2022

Fait en 7 exemplaires

A Bordeaux, le …….

Le Président
du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine,

Alain ROUSSET

A ……., le …….

Le Président du Pôle Haute Lande

Dominique COUTIERE

A ……., le …….

Le Président du Syndicat Mixte de Développement des Landes d'Armagnac

Philippe LATRY

A ……., le …….

Le Président de la communauté de communes du Pays Morcenais

Jérôme BAYLAC DOMENGETROY

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 28/10/2022
Retour Préfecture : 28/10/2022

A ……., le …….

Le Président de la communauté de communes des Landes d'Armagnac

Philippe LATRY

A ……., le …….

Le Président de la communauté de communes du Pays de Villeneuve en Armagnac Landais

Jean-Yves ARRESTAT

A ……., le …….

Le Président de la communauté de communes Cœur Haute Lande

Dominique COUTIERE

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 28/10/2022
Retour Préfecture : 28/10/2022

Liste des annexes

Annexe 1 : Note d'enjeux

Annexe 2 : Plan d'actions pluriannuel du territoire

Annexe 3 : Cartographie des communes urbaines / rurales (définition INSEE / Eurostat)

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 28/10/2022
Retour Préfecture : 28/10/2022

Date de mise en ligne : 28/10/2022

NOTE D'ENJEUX ASSEYANT LA STRATEGIE TERRITORIALE PARTAGEE DU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-2025

I - Dynamique territoriale et caractéristiques de vulnérabilité

- Quelles sont les dynamiques identifiées dans le territoire (démographie, économie, transitions énergétiques et environnementales…) ?

Le territoire de projet Haute Lande Armagnac, au cœur des Landes et de la Région Nouvelle-Aquitaine, regroupe 4 intercommunalités et 71 communes, dont 25 appartiennent au Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne (charte 2014-2029). Depuis 2012, il est constitué sans structure juridique propre et repose sur la volonté de coopération de deux entités territoriales chacune porteuse d'un SCoT : la Haute Lande (composante ouest du territoire) et l'Armagnac (à l'est). Ce vaste territoire classé Zone de Revitalisation Rurale, majoritairement forestier, s'étend sur un tiers du département des Landes et compte 42 139 habitants (INSEE 2018), soit 10% de la population landaise. Avec une majorité de communes de moins de 500 habitants (et une seule de plus de 5 000), cet espace exclusivement rural se fait fort d'un modèle fondé sur l'équité et le maillage territorial des services.

Les dynamiques identifiées pour ce territoire et présentées ici s'appuient sur les diagnostics territoriaux des différents contrats de ce même périmètre - Contrat Local de Santé, Contrat de Relance et de Transition Ecologique, Contrat d'Objectifs Territorial- mais aussi sur le dossier statistique produit en début d'année 2022 par la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale (DATAR) de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Hôtel de Région
14 rue François-de-Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex
T. 05 57 57 80 00
nouvelle-aquitaine.fr

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 28/10/2022
Retour Préfecture : 28/10/2022

Le territoire Haute Lande Armagnac connaît **une croissance démographique modérée**, +0.40% constaté entre 2013 et 2017, qui est le fait d'une dynamique migratoire positive. La part des « 13-24 ans » est de fait plus faible que dans l'environnement landais et régional ; à l'inverse, la part des « 60 ans et plus » est plus élevée.

Cette dynamique démographique est cependant décorrélée de la croissance d'emplois sur le territoire, avec des situations différenciées selon les périmètres communautaires, mais globalement une dégradation avérée depuis 2012.

Le chômage est associé à l'âge :

- Celui des jeunes vivant sur le territoire est proche des valeurs de comparaison ;
- Celui des séniors est plus élevé ;

Il l'est aussi au genre :

- Celui des femmes est plus élevé sur le territoire que sur les territoires de comparaison ;
- Celui des hommes en est proche.

L'examen des catégories socioprofessionnelles du territoire est également instructif : il révèle un déséquilibre marqué en défaveur des catégories supérieures. Ainsi, les employés, les ouvriers, et les actifs sans emploi représentent à eux seuls près de la moitié des plus de 15 ans. Cette proportion atteint 80% de la population si l'on y ajoute les retraités.

La composition des ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence confirme cette tendance, avec en particulier un déficit de cadres, professions intellectuelles supérieures et professions intermédiaires, par rapport aux moyennes régionales.

Fort de ces constats, et après analyse du niveau de précarité du territoire Haute Lande Armagnac et du taux de pauvreté, la vigilance semble de mise quant aux **fragilités sociales** de ses habitants.

La grande majorité des salariés de la Haute Lande Armagnac occupe un emploi en dehors de leur commune de résidence. Toutefois, il s'agit moins d'une spécificité que d'une observation générale qui demeure vraie à l'échelle du département entier. Dans les Landes, il n'y a guère que sur une seule commune (Mimizan) que les salariés occupent à plus de 75% un emploi strictement local. Il en ressort **une proportion écrasante de l'usage de la voiture** sur les trajets domicile-travail (le département est le premier de France concernant l'équipement des foyers en véhicule personnel) pour lesquels il n'existe au plan local qu'une alternative très marginale de transports en commun (absence de lignes de bus). La difficulté à se loger sur place est une grille de lecture complémentaire de cette situation (avec un impact fort sur l'emploi saisonnier, accentué par la carence de solutions de logements adaptés).

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 28/10/2022
Retour Préfecture : 28/10/2022

De plus, en Haute Lande Armagnac, la part des logements ou local à usage professionnel raccordable à la fibre optique très haut débit par l'intermédiaire d'un point de mutualisation est faible. Cet **isolement numérique** apparaît comme d'autant plus frappant que les territoires alentours semblent mieux lotis. De même, on constate que la part des logements et locaux à usage professionnels éligibles à un débit supérieur ou égal à 30mégaBit (toutes technologies comprises : DSL, câble, fibre) est faible et inférieure de 13,6% à la moyenne de la région Nouvelle Aquitaine.

Cette faible couverture numérique est dommageable à de nombreux secteurs : santé, e-commerce et l'internet en mobilité (smartphone-tablettes) ; éducation, avec la montée en charge des outils TIC dans les programmes scolaires et des MOOC (cours en ligne) ; secteur productif avec notamment l'équipement numérique des TPE (externalisation virtuelle de certains de leurs services, visioconférence...) ; tourisme, etc.

Ceci s'explique par le fait que la Haute Lande Armagnac ne constitue pas un territoire d'intervention prioritaire des opérateurs privés et se trouve ainsi placée en zone de second rang car son territoire est rural et peu dense. Néanmoins, l'évolution de la part de surface couverte en 4G à minima par un opérateur est excellente puisqu'en 2020, plus de 99% du territoire était couvert en 4G par un opérateur au moins, ce qui est mieux que la moyenne nationale (14,2% supérieur). Toutefois, des « zones blanches » persistent sur le territoire.

Sur le registre **des sphères de l'économie**, la physionomie du territoire Haute Lande Armagnac se distingue fortement de la moyenne régionale, avec une emprise plus importante de la sphère productive, tant en termes du nombre d'établissements que d'emplois.

La raison en est l'abondance des ressources. D'abord le bois, moteur industriel historique du territoire ; plus récemment l'espace (propice à l'agriculture et à l'élevage) et l'eau (pisciculture, eau de source, géothermie). Cette évolution a accompagné la diversification des activités vers les industries agroalimentaires, mais aussi la chimie du bois, la métallurgie, le traitement des déchets, le photovoltaïque, etc. Cette évolution est marquée par un positionnement « qualité » qui est un facteur de reconnaissance et de rayonnement.
Pour autant, bien que spécialisé dans le secteur industriel et donc tourné vers l'exportation de ces biens, le territoire Haute Lande Armagnac a pour principal moteur de développement la sphère résidentielle, notamment grâce aux pensions de retraite qui correspondent à 34,6% des revenus totaux soit 2,4 points de plus que les territoires de référence et 4,1 points de plus que la moyenne des territoires de Nouvelle-Aquitaine. Lorsqu'on compare ses sources de revenus avec des territoires similaires, la Haute Lande Armagnac se démarque d'une part par la prépondérance des revenus dits « pendulaires » (revenus « importés » par les actifs résidant sur le territoire et travaillant à l'extérieur) avec 21,4% soit 5,1 points de plus, et de l'autre par la faiblesse des revenus provenant de la dépense touristique qui représentent 11% contre 17,2% pour les territoires comparables.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 28/10/2022
Retour Préfecture : 28/10/2022

Ce modèle dit « public – pendulaire » est fragile, car pas assez puissant pour capter suffisamment de richesses, et marqué par une faible propension à consommer localement et une moindre densité en emplois présentiels.

Enfin, l'un des marqueurs les plus singuliers et les plus prégnants de l'identité locale de ce territoire reste le massif forestier, et ce malgré la proximité des pôles urbains de Bordeaux, Mont-de-Marsan et du bassin d'Arcachon. La pratique agricole et le terroir viticole y contribuent également, venant rythmer les paysages du plateau forestier en y ouvrant de larges horizons.

Espace de nature, ouvert et préservé, le territoire regorge de paysages remarquables et de réserves écologiques qui représentent une véritable ressource d'attractivité économique, résidentielle et touristique. La richesse environnementale du territoire se manifeste par de nombreux sites protégés, comme la Vallée de la Leyre accompagnée de sa forêt galerie, site Natura 2000. Le site d'Arjuzanx, station d'hivernage de la Grue Cendrée, est également classé dans ce réseau européen et constitue un extraordinaire conservatoire d'espèces animales et végétales.

Il est à noter le territoire disposait en 2009 d'un taux d'artificialisation inférieur à la moyenne régionale (7,4% pour Nouvelle-Aquitaine contre 4,1% à 5,8% pour les EPCI). En outre, d'après les calculs de la DATAR Nouvelle-Aquitaine, la dynamique d'artificialisation du territoire de projet entre 2009 et 2015 est plus faible que dans les territoires comparables, à l'exception du Pays Morcenais où la dynamique est supérieure et tient sans doute au développement des centrales photovoltaïques.

La **production d'énergies renouvelables du territoire** en 2019 est équivalente à 1 272 GWh/an (soit environ 46% de la consommation totale du territoire). La production électrique issue de sources renouvelables est globalement issue du photovoltaïque (majoritairement) et de la biomasse en 2019. Pour ce qui est de la production thermique, la production repose sur la biomasse en majorité et les poêles/cheminées/chaudières en plus faible proportion. On note que celle-ci varie selon la communauté de communes : environ 10 fois plus en Pays Morcenais ou Cœur Haute Lande qu'en Pays de Villeneuve en Armagnac Landais.

Les propositions de projets agri-photovoltaïques sont nombreuses sur le territoire de contractualisation, ce qui témoigne à la fois d'un intérêt pour ce type de projets mais aussi de la nécessité de définir une ligne de conduite générale et partagée entre les communes du territoire. Enfin, le développement de la production d'énergies renouvelables s'accompagne d'un besoin en infrastructures de stockage de l'énergie adaptés.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 28/10/2022
Retour Préfecture : 28/10/2022

- Constatez-vous des modifications dans les vulnérabilités (économiques, sociales, environnementales) du territoire par rapport à la précédente période de contractualisation ?

Depuis 2019, le territoire a évolué et certaines fragilités se sont révélées ou ont été accentuées ; **la crise sanitaire**, et plus récemment le conflit en Ukraine, ont un impact sur les dynamiques de développement du territoire.

Le premier élément tient à **la fragilisation des publics vulnérables**.

Les conditions de vie imposées par l'épidémie de SARS-Cov2 en 2020 et 2021 ont contribué à ébranler la population et ont révélé des fragilités nécessitant des soins chez certaines personnes. Ainsi, le confinement imposé aux enfants et aux jeunes a affecté l'état de santé de nombre d'entre eux jusqu'à des manifestations qui inquiètent les professionnels. Le territoire compte 6 190 familles avec enfants dont ¼ de familles monoparentales. Les enfants ayant une reconnaissance de handicap sont au nombre de 190. Des besoins de soutien à la parentalité, de lutte contre les violences intra-familiales et de soins en santé mentale sont identifiés par les acteurs du territoire. Plusieurs points sont à prendreen compte pour les adolescents et jeunes adultes, en particulier le manque d'offre de prévention adaptée, les difficultés de mobilité, le manque d'offre de soins en santé mentale.

De plus, la démographie médicale est fragile. Si le taux global de médecins généralistes par habitant est du même niveau que celui de la France entière, il est cependant inférieur aux valeurs Landes et Nouvelle-Aquitaine. La part de médecins âgés de « 60 ans ou plus » est très élevée sur le territoire de Haute Lande Armagnac, alertant sur la nécessité de mener des actions pour favoriser l'installation de nouveaux médecins. La situation n'est pas homogène et certains secteurs souffrent actuellement d'une pénurie de médecins contribuant à exclure des habitants d'un suivi médical.

Pour ce qui est des aînés, les leviers d'action se situent dans le champ du lien social et de l'accès aux droits et aux soins. Or, les indicateurs élevés de passage aux urgences dont celles suivies d'une hospitalisation chez les 75 ans et plus, interroge aujourd'hui. Les structures médico-sociales du territoire sont fortement mobilisées pour ces publics mais ont été lourdement fragilisées par l'épidémie de SARS-Cov2. Les professionnels, comme les résidents, ont dû assumer des conditions de travail et de vie compliquées.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 28/10/2022
Retour Préfecture : 28/10/2022

Des revenus publics et des pensions de retraite ont pu jouer un rôle d'amortisseur à l'échelle du territoire, même si par effet mécanique du fait du chômage partiel, il y a eu transfert de certains revenus pendulaires vers des revenus sociaux.

La deuxième fragilité est davantage liée aux confinements répétés qu'à l'épidémie en elle-même. Ces derniers ont en effet interrogé tant **la proximité que l'accessibilité des services publics et marchands**, et évidemment **la qualité du réseau et du débit internet** du territoire avec une pratique généralisé du télétravail.

L'impossibilité de se déplacer vers le territoire Haute Lande Armagnac a fragilisé le potentiel de captation de richesses, déjà sous-développé. La faiblesse initiale des revenus touristiques du territoire a pour partie limité le degré d'exposition à la crise, mais ce segment n'a pas pu être développé comme il aurait pu l'être. Les confinements ont généré une propension à consommer localement, interrogeant la dépendance aux territoires périphériques et la nécessité de structurer l'offre à des échelles locales. La hausse des prix des carburants, imputée en partie à la guerre en Ukraine, invite également les habitants du territoire à modifier leurs modes de consommation et leurs mobilités pendulaires.

La multiplication du recours au distanciel pour le travail et/ou les services conforte le besoin sinon la nécessité pour le territoire d'accéder à un réseau de télécommunication de qualité.

Le troisième impact et/ou corolaire de ces crises toutes récentes pour le territoire touche aux **ressources humaines et matérielles**.

Les employeurs -privés comme publics et quel que soit le secteur d'activité- rencontrent des difficultés importantes à recruter. Le secteur médico-social, fortement représenté sur le territoire Haute Lande Armagnac, déjà en tension ces dernières années, a de plus en plus de mal à consolider des équipes. Dans le secteur agricole également, les exploitations, pourtant demandeuses de main d'œuvre saisonnière, ne trouvent pas de salariés en local et/ou en proximité et font la plupart du temps appel à des salariés d'origine étrangère. Il est difficile d'avancer un lien de causalité sur ces états de fait et la crise COVID, mais fort est de constater qu'il y a un avant/après.

Pour les entreprises, au-delà de la problématique ressources humaines, toutes sont confrontées à des difficultés d'approvisionnement et des coûts des matériaux. Cela fragilise leur capacité à répondre à la demande et à sécuriser leur carnet de commandes.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 28/10/2022
Retour Préfecture : 28/10/2022

Certains produits locaux, dont la commercialisation repose en grande partie sur l'export, ont également été impactés. 2020 a ainsi été assimilé à une année noire pour l'Armagnac. Le conflit entre l'Ukraine et la Russie est également synonyme de fermeture de marchés et débouchés pour la filière.

Certaines vulnérabilités constatées ne sont pas le fait des crises évoquées précédemment, mais interrogent **la capacité de résilience** du territoire Haute Lande Armagnac. Une crue importante a impacté très fortement le territoire Haute Lande Armagnac en 2020, imposant aux élus locaux la prise en compte et la gestion de phénomènes reconnus catastrophes naturelles.

La récurrence des épisodes de sécheresse questionne également, et sans doute plus fortement qu'auparavant, l'enjeu d'adaptation du territoire au changement climatique, avec une exposition aux risques incendie ou évènements météorologiques intenses (grêle) qui ne cesse de croître.

Enfin, **les pressions sur le foncier et l'immobilier** semblent s'être accentuées ces dernières années. La nécessité de limiter l'artificialisation des espaces naturels, agricoles et forestiers et la mise en application de cette obligation régalienne à l'échelle du périmètre, interroge aujourd'hui élus locaux et acteurs du territoire sur les priorités de développement. La pression est forte sur le développement du photovoltaïque, y compris sur terrains agricoles, et l'immobilier connaît une hausse importante à l'image de ce qui se joue à l'échelle nationale. D'après l'INSSE, au premier trimestre 2021, la hausse des prix des logements anciens en France (hors Mayotte) s'est poursuivie : +1,4 % par rapport au quatrième trimestre 2020, après +2,4 % et +0,6 % aux trimestres précédents. Et il est fort à parier que l'année 2022 est sur la même dynamique ascendante.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 28/10/2022
Retour Préfecture : 28/10/2022

- **A partir de ce constat, quelles sont les opportunités que vous identifiez pour le territoire ?**

Depuis 2012, le territoire de projet est constitué sans structure juridique propre et repose sur la volonté de coopération de deux entités territoriales liée par convention, chacune porteuse d'un SCoT : la Haute Lande (composante ouest du territoire) et l'Armagnac (à l'est). Cet ensemble territorial, ancré de longue date dans des dynamiques collectives, se matérialise à travers de nombreuses démarches de développement, toutes menées en commun : il s'agit du périmètre du programme LEADER 2014-2020, de la dernière contractualisation régionale en date, et plus récemment du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), du Contrat Local de Santé (CLS) et du Contrat d'Objectifs Territorial (COT) engagé avec l'ADEME.

En dehors de leurs instances propres, les quatre communautés de communes mettent en commun un comité de pilotage et un comité technique, auxquels participent également des représentants du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, ainsi que des socio-professionnels invités à titre d'expertise et de consultation. Dans ce cadre, et fort des constats préalablement posés, des opportunités ont été identifiées par les différentes parties prenantes du territoire.

La **santé** constitue l'une des préoccupations majeures du territoire Haute Lande Armagnac, dont ce sont emparés tous les élus du territoire. Le Contrat Local de Santé est à cet effet l'outil de contractualisation idoine, à même de porter une politique de santé territorialisée ambitieuse. Pour autant, l'ensemble des partenaires -dont la Région Nouvelle-Aquitaine- portent des politiques publiques spécifiques à leur périmètre d'action et à leur champ de compétences susceptibles d'avoir un effet favorable ou un impact sur la santé (installation de professionnels, éducation, logement, cohésion sociale…).

Dans cette optique, et afin d'articuler les dispositifs de l'institution régionale avec les orientations prioritaires du Contrat Local de Santé Haute Lande Armagnac, il a été acté d'intégrer cette thématique dans le cadre du Contrat de Développement et de Transitions.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 28/10/2022
Retour Préfecture : 28/10/2022

Ce qui est également identifié comme opportunités de développement du territoire, repose sur **l'affirmation d'une économie présentielle**. Ce segment de l'économie pourrait prendre le relais d'un secteur productif et industriel qui s'érode et se trouve toujours plus soumis aux aléas de marchés mondialisés.

Comme vu précédemment, la progression démographique que connaît le territoire depuis le tournant des années 2000 génère des besoins en consommation courante et une demande soutenue. Pour autant, celle-ci ne se trouve pas entièrement satisfaite au plan local ; elle s'évade et conduit à une dépense courante des ménages en dehors des frontières territoriales, dans la périphérie proche dotée d'une offre marchande supérieure. Dans le même temps, les ratios mettent en évidence des revenus touristiques très en-deca du potentiel du territoire au vu de son attrait patrimonial et culturel, comme de ses ressources naturelles et paysagères. Enfin, le territoire fourmille d'initiatives et d'expérimentations, hors des sentiers battus de l'économie traditionnelle et propres à susciter l'émergence et la structuration de nouvelles filières : économie circulaire, économie sociale et solidaire, économie numérique et créative, etc. La vitalité du territoire tient ainsi pour partie au maintien des services, à leur capacité à s'adapter et se réinventer, avec peut-être pour premier défi, celui d'un accès au plus grand nombre par la proximité et/ou une mobilité facilitée.

Les services aux populations sont publics ou marchands et leur maillage est essentiel pour un territoire aussi vaste que celui de la Haute Lande Armagnac. L'enjeu réside principalement dans les centres-bourgs en tenant compte du degré de chacune des polarités du territoire : structurantes, dites « de proximité » ou émergentes. Ces centralités repérées sont également des terrains d'action à privilégier pour lutter contre la vacance résidentielle et commerciale et contenir demain la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers du territoire.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 28/10/2022
Retour Préfecture : 28/10/2022

Enfin, la Haute Lande Armagnac, par la présence ancienne du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne sur une partie du territoire porte des valeurs en un autre modèle de société conciliant de façon plus harmonieuse **les aspects écologiques, économiques et sociaux**. Pour tendre vers ce modèle, le PNR innove et accompagne une dynamique de projets de transitions, allant de la préservation de la biodiversité -préfiguration d'une réserve nationale de ciel étoilé- à l'accompagnement d'acteurs touristiques engagés - avec l'attention liée à l'intégration paysagère des installations des prestataires, à la préservation de leur environnement et à la gestion de leurs consommations (programme Ecodestination).

Plus récemment, ce sont les communautés de communes, deux sur les quatre qui composent le territoire de projet, qui se sont appropriées les enjeux de la transition énergétique et écologique, et ce de manière volontariste à travers des candidatures et l'obtention de labellisations « Territoires à Energie Positive ». En découle une forte dynamique de projets, souvent expérimentaux, qu'il faut continuer à accompagner. Le territoire a su se saisir de l'opportunité de l'expérimentation Néo Terra pour amorcer une dynamique de projets à l'échelle Haute Lande Armagnac, accompagnée aujourd'hui par le Contrat d'Objectif Territorial proposé par l'ADEME. Demain, la Région pourra ainsi être un partenaire essentiel des plans d'actions des EPCI qui composent le territoire de projet pour répondre aux exigences des référentiels Climat -Air-Energie et Economie Circulaire.

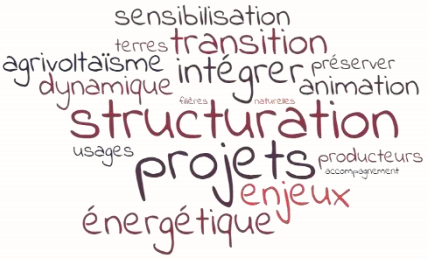

Hôtel de Région
14 rue François-de-Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex
T. 05 57 57 80 00

nouvelle-aquitaine.fr

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 28/10/2022
Retour Préfecture : 28/10/2022

II – Les grands enjeux pour la stratégie du Contrat de développement et de transition

Le précédent contrat avait défini 3 axes stratégiques :

Axe 1 : Diversifier les sources de revenus du territoire et soutenir les filières émergentes

Axe 2 : Connecter le territoire aux ressources situées en périphérie

Axe 3 : Développer l'emploi afin d'élargir les perspectives professionnelles sur le territoire

- **A partir des dynamiques et vulnérabilités relevées dans la partie I, quelles sont les modifications à apporter à la stratégie territoriale ?**

Une grande part de la stratégie territoriale posée en 2019 reste pertinente tant les enjeux alors identifiés restent prégnants pour le territoire. Mais fort des dynamiques à l'œuvre et des vulnérabilités constatées, certains chantiers ont néanmoins vocation d'être revus ou recalibrés.

Ainsi, **une entrée « politique de santé »** est identifiée en tant que telle, quand hier elle n'était traitée qu'à travers la problématique du maillage de services à la population. Aujourd'hui, elle entend intégrer le problème de l'installation des professionnels, mais aussi de la prévention des publics vulnérables ou encore du recrutement dans le secteur sanitaire et médico-social.

Les **transitions écologiques et énergétiques et la préservation des espaces** sont des enjeux affirmés comme transversaux et communs à chacune des orientations stratégiques retenues.

Enfin, depuis 2021 et via le Contrat de Dynamisation et de Cohésion, le territoire s'est doté de nouvelles ingénieries : « Attractivité du territoire de santé » et « Revitalisation rurale ». Adossées au reste de l'équipe du Pôle Haute Lande, et complétées par la mission « Développement économique, emploi, formation », ces nouvelles missions sont au service des axes stratégiques préalablement définis. Elles commencent aujourd'hui à porter leurs fruits, aussi le nouveau Contrat régional a-t-il étépensé avec ces ingénieries à l'œuvre (comme opératrices, facilitatrices, instigatrices de dynamiques opérationnelles).

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 28/10/2022
Retour Préfecture : 28/10/2022

- **Quelles sont les principaux projets émergents ou en cours de réalisation/acteurs publics, associatifs, entrepreneuriaux sur votre territoire qui permettrait d'y apporter une réponse, même partielle ?**

La démarche de **Contrat Local de Santé**, initiée à la fin de l'année 2020, représente un gros travail d'animation, de concertation, de coordination des acteurs et partenaires sur le territoire. Sept orientations prioritaires ont ainsi été dégagées :

- Installer des professionnels de santé et maintenir une offre de soin adaptée et de proximité facilitant l'accès aux soins pour tous, en concertation avec les professionnels de santé du territoire.
- Soutenir les familles et les femmes dans les temps forts de la vie.
- Permettre aux jeunes d'avoir un accompagnement global et adapté à leurs attentes en matière de prévention et de santé.
- Améliorer l'accès aux soins des populations vulnérables ayant des besoins spécifiques.
- Construire un parcours de soins évolutif adapté aux étapes de la vie des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et de leurs aidants.
- Aménager et promouvoir un cadre de vie favorable à la santé.
- Animer le contrat local de santé, favoriser l'interconnaissance des acteurs de la santé et du médico-social, communiquer sur les actions menées.

Sur la durée du Contrat, des plans d'actions annuels seront déterminés et validés par l'ensemble des partenaires. Ces plans d'actions opérationnels pourront constituer le socle de l'axe santé du Contrat de Développement et de Transitions.

A titre d'illustration, un groupe de travail a déjà commencé à produire et projeter des actions partenariales sur la question **des métiers du médico-social**, pour tenter de trouver des solutions aux difficultés de recrutement, notamment sur le volet « aide à domicile ».

En parallèle, une **Communauté Professionnelle Territoriale de Santé** (CPTS) s'est organisée sur le territoire Haute Lande Armagnac. Reconnue association loi 1901, cette communauté entend porter des projets communs en réponse aux problématiques de santé identifiées.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 28/10/2022
Retour Préfecture : 28/10/2022

Sur un autre registre, la consolidation du projet associatif P.L.O.U.C.S porté par un collectif d'acteurs landais de **l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)**, et les partenariats initiés avec le territoire Haute Lande Armagnac semblent également porteurs de réponse. L'essaimage des Coopératives Jeunesse de Services sur la partie ouest du territoire, mais aussi l'accompagnement croisé des porteurs de projets dans le cadre de l'incubateur, conforte une dynamique alternative de l'économie présentielle. Le projet « Entreprendre la ruralité » que P.L.O.U.C.S va piloter ces prochains mois sur le territoire et plus spécifiquement à l'échelle de Morcenx-la-Nouvelle et du Pays Morcenais, devrait dégager des solutions à la dévitalisation du centre-bourg.

D'autres associations, comme « Landes, Terre de talents » se saisissent de la question de l'orientation, de la formation et plus globalement de l'attractivité des métiers (ici filière bois).

Enfin, depuis peu et accompagnée par la Région Nouvelle-Aquitaine et le Plan de Relance, une dynamique de réhabilitation des friches industrielles en cœur de bourg est à l'œuvre. On peut citer le projet de « Pôle d'Economie Circulaire » porté par la Communauté de communes Cœur Haute Lande à Moustey, ou encore la reprise complète du site Lassabe à Garein, et enfin la transformation de l'ancienne piscine par la Commune de Morcenx-la-Nouvelle.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 28/10/2022
Retour Préfecture : 28/10/2022

- **Au regard de ces éléments, quels sont les enjeux auxquels devra répondre le Contrat de Développement et de Transitions ?**

Fort des éléments de contexte pré-cités et des différents temps de travail -comités techniques/comité de pilotage- le territoire souhaite, avec le Contrat de Développement et de Transitions, répondre aux enjeux de :

➔ Vulnérabilité des populations

Par le rapprochement des services de base, notamment de soins, mais aussi par des démarches renforcées de prévention et le renforcement des dynamiques de l'économie sociale et solidaire.

➔ Accessibilité matérielle ou immatérielle des services et biens

Par la consolidation du maillage de services publics et/ou marchands sur l'ensemble du territoire Haute Lande Armagnac et l'accompagnement des publics à la dématérialisation.

➔ Qualification et de structuration de filières

Par l'accompagnement de projets touristiques à rayonnement intercommunal et supra-communautaire et l'appui à des filières agricoles de qualité.

➔ Transition écologique et énergétique

Par la prise en compte des ambitions Néo Terra dans chacun des projets accompagnés, et l'appui à la dynamique engagée avec l'ADEME sur les référentiels Climat-Air-Energie et Economie Circulaire.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 28/10/2022
Retour Préfecture : 28/10/2022

III - Pour répondre à ces enjeux, des solutions construites avec les parties prenantes

En réponse à ces enjeux, 4 grands axes stratégiques ont ainsi pu être redéfinis dans la perspective du Contrat Régional de Développement et de Transitions 2023-2025.

Axe 1 : Développement du territoire de santé

Contexte de mise en œuvre :

Les enjeux soulevés confirment la nécessité de poursuivre l'effort sur les services de proximité, notamment les services sanitaires et médico-sociaux. Les Rencontres Économiques Territoriales 2019, puis la mise en place d'une mission santé dès fin 2020 pour diagnostiquer l'organisation de l'offre de soin sur le territoire et construire une stratégie de santé partagée, ont été, à cet effet, riches d'enseignements et porteuses de défis à relever pour le territoire Haute Lande Armagnac (cf. zoom territorial sur le sanitaire et médico-social et diagnostic de territoire mené par l'Observatoire Régional de la Santé Nouvelle Aquitaine – ORS, en 2021).

Les enjeux pour le territoire sont les suivants :

- conforter le développement des Maisons de Santé Pluri-professionnelles,
- accompagner l'émergence de nouveaux modes d'exercices coordonnés telles que les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS),
- poursuivre la diversification des services dans et hors les murs en s'appuyant sur les établissements sociaux et médico-sociaux (EHPAD,…) qui maillent le territoire,
- initier de nouvelles pratiques en lien avec la domotique et les nouveaux usages numériques,
- développer l'articulation avec le Contrat Local de Santé (CLS).

D'autres enjeux ont été soulevés sur la formation, le recrutement et le maintien dans l'emploi des salariés, notamment dans le secteur du médico-social et en lien avec la feuille de route régionale sur ces questions.

Chantier-clé : Développer les actions de prévention auprès de la population ainsi que l'attractivité auprès des professionnels de santé

➔ Sous axe 1 : Densifier l'offre de soins

➔ Sous axe 2 : Accompagner les professionnels de santé

➔ Sous axe 3 : Prévenir les fragilités et inclure les publics fragiles

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 28/10/2022
Retour Préfecture : 28/10/2022

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Localisation et nombre d'équipements de santé

Nombre de logements dédiés aux professionnels de santé

Nombre de maintien ou d'installation de professionnels de santé

Solutions identifiées pour développer l'emploi dans le secteur médico-social

Nombres d'actions de prévention

Hôtel de Région
14 rue François-de-Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex
T. 05 57 57 80 00

nouvelle-aquitaine.fr

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 28/10/2022
Retour Préfecture : 28/10/2022

Axe 2 : Multiplication et diversification de l'offre d'habitat du territoire Contexte de mise en œuvre :

Le territoire s'est donné une ambition de qualité du cadre de vie, de vitalité des bourgs et de lutte contre la vacance résidentielle et commerciale. Ainsi, une ingénierie spécifique a été mobilisée depuis 2021 pour accompagner les initiatives des communes du territoire en ce sens. Le travail de terrain a confirmé que l'habitat et l'offre en logements étaient des chantiers prioritaires à investir, tant sur le besoin pour les populations que sur l'accompagnement des porteurs de projet à l'émergence de solutions nouvelles.

D'autant que des besoins nouveaux et spécifiques se font jour, comme l'accueil des saisonniers agricoles. Sans solution adaptée à ces profils de travailleurs, ce sont les recrutements qui se complexifient pour les employeurs et des situations précarité ou de cohabitation difficiles auxquelles sont confrontées les saisonniers (la situation valant pour toutes les prises de poste potentielles et pour toutes les typologies de contrats).

A l'inverse, la généralisation du télétravail et la décorrélation entre le lieu de vie et le lieu d'exercice professionnel pourraient permettre à certains de rester sur le territoire tout en travaillant dans les centralités en périphérie (Mont-de-Marsan, Dax, Bassin d'Arcachon, Bordeaux Métropole). Mais cela suppose d'assurer un logement et un cadre de vie de qualité.

Enfin, le maintien à domicile des aînés, tout comme l'accueil de personnes en situation de handicap, suppose de veiller à l'adaptation des logements.

Chantier-clé : accueil des saisonniers

➔ Sous axe 1 : Renforcer la rénovation thermique des logements sociaux

➔ Sous axe 2 : Expérimenter de nouvelles formes d'habitat et d'hospitalité

➔ Sous axe 3 : Soutenir l'hébergement touristiquIndicateurs de suivi et d'évaluation

Nombre de logements sociaux réhabilités ou créés
Nombre d'hébergements touristiques réhabilités ou créés
Nombre de nouveaux projets inscrits au contrat –

Hôtel de Région
14 rue François-de-Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex
T. 05 57 57 80 00
nouvelle-aquitaine.fr

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 28/10/2022
Retour Préfecture : 28/10/2022

Axe 3 : Vitalisation d'une économie locale durable

Contexte de mise en œuvre :

Les efforts du territoire ces dernières années, en matière de services publics et/ou marchands de proximité à la population, sont réels. Il faut aujourd'hui poursuivre en ce sens afin d'assurer un maillage fin et une relative équité territoriale dans l'offre faite aux habitants notamment face aux difficultés de mobilité. Cet équilibre territorial est essentiel à la cohésion sociale et au vivre ensemble.

De manière complémentaire, il importe de structurer l'offre touristique en s'appuyant sur les ressources naturelles, patrimoniales et culturelles de la Haute Lande et des Landes d'Armagnac. La vocation touristique du territoire s'est réellement forgée avec la création du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne. Depuis une vingtaine d'années, les efforts de la collectivité ont été relayés par des initiatives privées notamment en matière d'hébergements touristiques et de loisirs de pleine nature. Ces initiatives expriment aujourd'hui un positionnement affirmé en écotourisme avec des projets de structures d'accueil éco-conçues souhaitant valoriser les ressources locales pour créer des offres innovantes. Cette dynamique tire vers le haut une offre plus ancienne de gîtes forestiers et de bases de loisirs en cours de restructuration. Pour autant, le tourisme n'est pas encore assez contributeur au dynamisme économique local.

Dans la même veine, certaines filières de qualité et au rayonnement national ont besoin d'être renforcées et structurées à l'instar de la filière Armagnac en partenariat avec l'inter-profession.

Chantier-clé :

- *Chantier clé : Suivi de la mise en œuvre du projet de revitalisation de centre-ville / centre-bourg de Morcenx*
- *Structuration des filières de qualité (Armagnac)*

➔ Sous axe 1 : Créer ou moderniser les services publics et marchands du territoire

➔ Sous axe 2 : Structurer l'offre touristique, culturelle et patrimoniale

➔ Sous axe 3 : Accompagner les dynamiques innovantes et collectives du territoire

<u>Indicateurs de suivi et d'évaluation</u>

Nombre de services créés

Nombre de lits marchands

Nombre de km voies vertes

Hôtel de Région
14 rue François-de-Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex
T. 05 57 57 80 00

nouvelle-aquitaine.fr

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 28/10/2022
Retour Préfecture : 28/10/2022

Axe 4 : Appui à l'émergence d'emplois locaux et de mobilités durables

Contexte de mise en œuvre :

La physionomie du territoire qui s'étend sur un tiers du département des Landes, la très faible densité de population et la très grande diffusion, renvoient systématiquement les habitants de la Haute Lande Armagnac au défi de la mobilité. Qu'il s'agisse des trajets du quotidien, de l'accès aux services et aux commerces, des flux pendulaires entre domicile et travail ou des déplacements de loisirs et d'agrément, la question de la mobilité se révèle en effet cruciale, en l'absence de solution régulière de transport collectif. Il en découle une très forte dépendance à la voiture individuelle, fortement émettrice de gaz à effet de serre et coûteuse en dépense énergétique. Il en ressort également un trafic routier dense, parfois nuisible à la qualité de vie et à la sécurité des bourgs traversés. Pour autant, l'immobilisme et le repli n'est pas une voie envisageable pour ce territoire, mais il convient de s'assurer qu'ils perdurent, pour autant que les mobilités mutent vers des solutions plus durables.

Il faut envisager une réponse à deux niveaux.
La première vise le développement de solutions alternatives à la mobilité : il s'agit de donner à voir les opportunités d'emplois locaux pour les habitants, mais aussi d'implanter de nouveaux lieux décentralisés permettant le télétravail et l'émulation entrepreneuriale. La seconde entend substituer à la voiture individuelle une mobilité durable et plus économe énergétiquement, en droite ligne de jalons déjà posés sur le territoire : transports à la demande, implantation de bornes électrique, etc.

Une partie des réponses sera à trouver à travers l'élaboration du Contrat Opérationnel de Mobilité (COM) pour le territoire Haute Lande Armagnac.

Chantier-clé : mise en place d'une dynamique collective sur la question des mobilités

- ➔ Sous axe 1 : Coordonner et appuyer les initiatives territoriales sur l'orientation et l'emploi
- ➔ Sous axe 2 : Qualifier l'offre destinée aux acteurs économiques
- ➔ Sous axe 3 : Adapter et promouvoir une nouvelle mobilité

<u>Indicateurs de suivi et d'évaluation</u>

Nombres de services/équipements créés pour les acteurs économiques

Nombre d'initiatives dédiées à l'orientation et l'emploi

Nombre d'initiatives dédiées à la mobilité

Hôtel de Région
14 rue François-de-Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex
T. 05 57 57 80 00
nouvelle-aquitaine.fr

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 28/10/2022
Retour Préfecture : 28/10/2022

Date de mise en ligne :28/10/2022

Contrat de développement et de transitions HAUTE LANDE ARMAGNAC 2023-2025
Annexe 2 : plan d'actions pluriannuel

N°	AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	Localisation	MATURE/AMORÇAGE/CHANTIER-CLE	RURALITE	COÛT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME MAXIMAL (€)	Prévisionnel / priorisation des actions BP 2023	BP 2024	BP 2025	OBSERVATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES	Neo Terra
	1er AXE Développement du territoire de santé	sous axe 1.1 Densifier l'offre de soins	Extension de la maison de santé pluri-professionnelle de Sore	Communauté de communes Cœur Haute Lande	Sore	AMORÇAGE	X							Santé - Silver économie	
			Création d'une annexe à Sabres de la maison de santé pluri-professionnelle de Labrit	Communauté de communes Cœur Haute Lande	Labrit	AMORÇAGE	X							Santé - Silver économie	
			Création d'une maison de santé pluri-professionnelle à Morcenx-la-Nouvelle	Communauté de communes Pays Morcenais	Morcenx-la-Nouvelle	AMORÇAGE	X							Santé - Silver économie	
			Extension de la maison de santé pluri-professionnelle	Commune de Ygos Saint-Saturnin	Ygos Saint-Saturnin	AMORÇAGE	X							Santé - Silver économie	
		sous-axe 1.2 : Accomapgner les professionnels de santé	**Expérimentation territoriale pour former aux métiers du médico-social (école interne)**	**CIAS du territoire de projet**	**Haute Lande Armagnac**	**MATURE**	X	**30 000 €**		X			AAP Initiatives Territoriales pour l'emploi.Faire le lien avec l'ensemble de l'écosystème de formation en matière de soins et avec le Gérontopôle régional	Santé - Silver économie	
			Création de logements dédiés aux professionnels de santé (2 studios)	Communauté de communes Pays de Villeneuve en Armagnac Landais	Communauté de communes Pays de Villeneuve en Armagnac Landais	AMORÇAGE	X							Habitat et Logement	
		sous-axe 1.3 : Prévenir les fragilités et inclure les publics fragiles	Actions de prévention des jeunes publics	MSA Sud Aquitaine	Territoire de contractualisation	AMORÇAGE	X						Dispositif Préva'NA	Santé - Silver économie	
			Actions de prévention contre les violences intra-familiales	Association CPTS Haute Lande Armagnac - MSP	Territoire de contractualisation	AMORÇAGE	X						Dispositif Préva'NA	Santé - Silver économie	
			Chantier clé : Développer les actions de prévention auprès de la population ainsi que l'attractivité auprès des professionnels de santé	*Pôle Haute Lande*	*Haute Lande Armagnac*	*Chantier clé*	*X*							Santé - Silver économie	
	2 ème AXE Multiplication et diversification de l'offre d'habitat du territoire	sous axe 2.1 Renforcer la rénovation thermique des logements sociaux	**Mise en oeuvre OPAH Landes d'Armagnac (puis mise en œuvre)**	**CC Landes d'Armagnac**	**CC Landes d'Armagnac**	**MATURE**	X	**277 200 €**	**15 000 €**	X	X		Convention d'OPAH devrait être présentée en séance plénière d'ici la fin de l'année 2022	Habitat et Logement	
			Mise en oeuvre OPAH Pays Morcenais	CC Pays Morcenais	CC Pays Morcenais	AMORÇAGE	X							Habitat et Logement	
		sous-axe 2.2 : Expérimenter de nouvelles formes d'habitat et d'hospitalité	**Etude de programmation d'habitat léger pour saisonniers agricoles**	**Communauté de communes Cœur Haute Lande**	**Communauté de communes Cœur Haute Lande**	**MATURE**	X	**30 000 €**		X			AAP Logements innovants	Habitat et Logement	
			Projet d'habitat passerelle	Garein	Garein	AMORÇAGE	X							Habitat et Logement	
		sous axe 2.3 Soutenir l'hébergement touristique	**Rénovation des métairies et valorisation touristique du domaine départemental d'Ognoas**	**Conseil départemental des Landes**	**Ognoas**	**MATURE**	X	**3 250 000 €**		X			Accompagnement sur le volet hébergements des gîtes de grande capacité et sur le volet accueil et parcours de visite pour les équipements oenotouristiques	Tourisme	
			Réabilitation des gîtes forestiers, de village vacances et de camping	Communes de Brocas, Pissos, Sore, Sabres, Luxey et Hontanx	Communes de Brocas, Pissos, Sore, Sabres et Hontanx	AMORÇAGE	X							Tourisme	
			Auberge de jeunesse (atelier des résineux)	Commune de Luxey	Luxey	AMORÇAGE	X							Tourisme	
			Chantier clé : accueil des saisonniers	*Pôle Haute Lande*	*Haute Lande Armagnac*	*Chantier clé*	*X*							Commerce - Artisanat - Développement local	
	3ème AXE Vitalisation d'une économie locale durable	sous axe 3.1 Créer ou moderniser les services publics et marchands du territoire	**Création d'un bâtiment à vocation commerciale visant à relocaliser une épicerie**	**Commune de Lesperon**	**Lesperon**	**MATURE**	X	**396 409 €**	**30 000 €**	X				Revitalisation centres bourgs	
			Maison Catachot - restaurant	**Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Gestion d'une Zone Touristique et de Loisirs sur le Site d'Arjuzanx (SMATA)**	**Site d'Arjuzanx - commune de Morcenx la Nouvelle**	**MATURE**	X	**983 250 €**	**100 000 €**	X				Tourisme	
			Réhabilitation d'un bâtiment en vue de la création d'une boulangerie et de logements	**Commune de Garein**	**Commune de Garein**	**MATURE**	X	**300 000 €**	**75 000 €**	X				Revitalisation centres bourgs	
			Equipement de commerces, d'auberges et de multiples ruraux	Communes de Commensacq, Saint-Gein, Saint-Gor, Arue, Saugnac et Muret, La Frêche et Labrit	Communes de Commensacq, Saint-Gein, Saint-Gor, Arue, Saugnac et Muret, La Frêche et Labrit	AMORÇAGE								Revitalisation centres bourgs	
			Chantier clé : Suivi de la mise en œuvre du projet de revitalisation de centre-ville / centre-bourg de Morcenx	*Commune de Morcenx-la-Nouvelle*	*Commune de Morcenx-la-Nouvelle*	*Chantier clé*	*X*							*Revitalisation centres bourgs*	
			Travaux de réhabilitation de la Halle à Charbon	**Commune de Brocas**	**Commune de Brocas**	**MATURE**	X	**800 000 €**	**160 000 €**		X		Financement restauration des batiments MH par le patrimoine recrutement ingéneriei patrimoine et tourisme par la Communauté de communes pour définir l'orientation future du site	Culture - Patrimoine	
			Amélioration du confort d'accueil de la salle des cigales et démarche éco-responsable	**Communauté de communes Cœur Haute Lande**	**Luxey**	**MATURE**	X	**358 820 €**	**71 764 €**	X			Saisine à venir pour Direction culture	Culture - Patrimoine	

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 28/10/2022
Retour Préfecture : 28/10/2022

N°	AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	Localisation	MATURE/AMORÇAGE/CHANTIER-CLE	RURALITE	COÛT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME MAXIMAL (€)	BP 2023	BP 2024	BP 2025	OBSERVATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES	Neo Terra
	4 ème AXE : Appui à l'émergence d'emplois locaux et de mobilités durables sur le territoire	sous axe 3.2 Structurer l'offre touristique, culturelle et patrimoniale	Voies vertes (raccordement Vélodyssée)	Morcenx-la-Nouvelle, Onesse Laharie	Morcenx-la-Nouvelle, Onesse Laharie	AMORÇAGE	**X**						Direction du Tourisme	Tourisme	Ambition 4 : Les mobilités propres
			Nouvelle muséographie atelier des résineux (Luxey)	Commune de Luxey	Commune de Luxey	AMORÇAGE	**X**						Direction du Patrimoine	Culture - Patrimoine	
			Réserve internationale de ciel étoilé et sa valorisation touristique	SYDEC	Départementale	AMORÇAGE	**X**							Tourisme	Ambition 8 : La préservation de la biodiversité
		sous axe 3.3 Accompagner les dynamiques innovantes et/ou collectives du territoire	**Ingénierie Eco-destination 2023**	**PNRLG**	**Territoire de contractualisation**	**MATURE**	**X**	**38 000 €**	**11 430**	**X**			Sous réserve de la validation du futur dispositif Tourisme	Tourisme	
			Mise en place d'un service d'éco-pâturage	**Association Les moutons de Brassenx**	**Morcenx-la-Nouvelle**	**MATURE**	**X**	**36 700 €**			**X**		AAP Nature et transitions	Agriculture, agroalimentaire, circuits courts	Ambition 2 : La transition agroécologique
			Etude de faisabilité et développement d'un projet de méthanisation	Association Métharmagnac	Territoire de contractualisation	AMORÇAGE	**X**						Etude de pré-faisabilité portée par l'EPCI et financée par LEADER	Climat-énergie	Ambition 6 : Un nouveau mix énergétique
			Chantier clé : Structuration de la filière Armagnac (oenotourisme, actions de formation en matière de distillation)			*Chantier clé*	***X***						Démarche de structuration de la filière oenotouristique sur l'Armagnac (études clientèles, démarches de professionnalisation des vignerons en faveur de l'accueil des visiteurs, accompagnement vers démarches qualité)	Tourisme	
		sous-axe 4.1 : Coordination et appui aux initiatives territoriales sur l'orientation et l'emploi	**Incubateur de projets ESS**	**Association PLOUCS**	**Morcenx-la-Nouvelle**	**MATURE**	**X**	**39 600 €**	**15 500 €**	**X**				ESS	
		sous-axe 4.2 : Qualification de l'offre (foncière, immobilière, de services) destinée aux acteurs économiques	Pôle d'économie circulaire (réhabilitation friche Moustey, mise en place d'une recyclerie conventionnelle et d'une recyclerie des matériaux du bâtiment) - Tranche 2	Communauté de communes Cœur Haute Lande	Communauté de communes Cœur Haute Lande	AMORÇAGE	**X**							ESS	Ambition 7 : Objectif Zéro déchet
		sous axe 4.3 Adaptation et promotion d'une nouvelle mobilité pour le territoire	**Phase d'études - Pôle d'échanges multimodal - Gare de Morcenx**	**Commune de Morcenx-la-Nouvelle**	**Commune de Morcenx-la-Nouvelle**	**MATURE**	**X**	**45 000 €**	**13 500 €**		**X**			Transports - Mobilités	
			Chantier clé : mise en place d'une dynamique collective sur la question des mobilités			*Chantier clé*	**X**							Transports - Mobilités	Ambition 4 : Les mobilités propres
	ingénierie du contrat :		Cheffe de projet cohésion territoriale, 0,5 ETP	Pôle Haute Lande					30 000 €	X	X	X			
			Chargés de mission thématiques, jusqu'à 2 ETP	Pôle Haute Lande					120 000 €	X	X	X			
			Animation du DLAL dans le cadre de l'approche territoriale des fonds européens 2021-2027, jusqu'à 1 ETP	Pôle Haute Lande					30 000 €	X	X	X			

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 28/10/2022
Retour Préfecture : 28/10/2022

Grille communale des densités Haute Lande Armagnac

Date de mise en ligne :28/10/2022

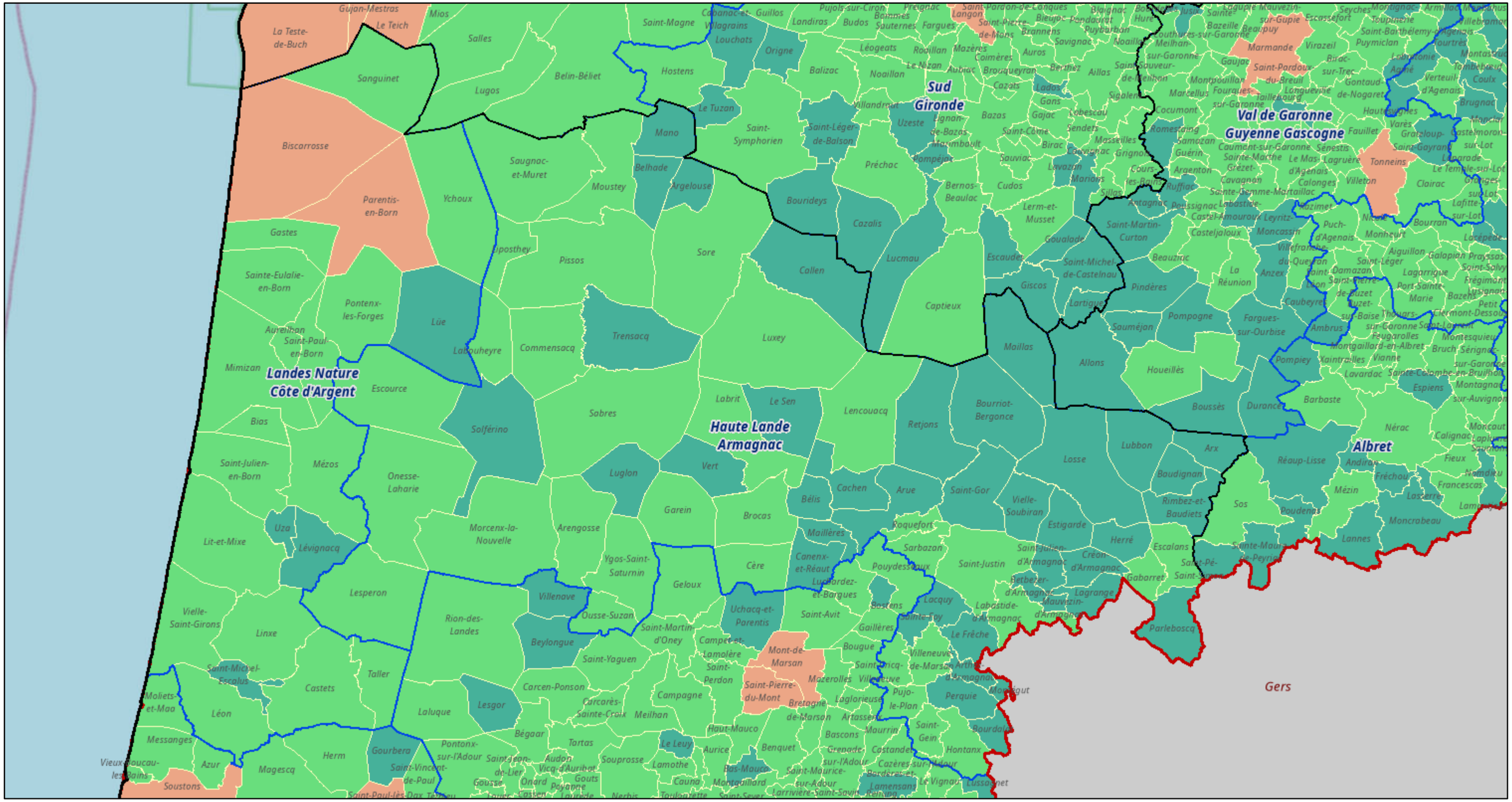

08/09/2022 18:15:57

1:577 791

Grille communale de densité selon l'INSEE 2021

- Commune densément peuplée
- Commune de densité intermédiare
- Commune peu dense
- très peu dense
- Limite de commune
- Territoires de contractualisation 2023 - 2025
- Limite des départements de Nouvelle-Aquitaine
- Limite de départements hors Nouvelle-Aquitaine
- Limite de la Région Nouvelle-Aquitaine
- Limite de la France

0 5 10 20 mi

0 5 10 20 km

© OpenStreetMap (and) contributors, CC-BY-SA

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 28/10/2022
Retour Préfecture : 28/10/2022

Web AppBuilder for ArcGIS
Map data © OpenStreetMap contributors, CC-BY-SA |